



Circulaire n° 11/12 / 2013

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	page
Sommaire	
Editorial	2
1 Synode d'hiver des 3 et 4 décembre : ordre du jour	9
2 Pasteurs régionaux: ordonnance et contrat de collaboration	11
3 Noël/Nouvel-An : horaires durant les fêtes	12
4 Chiffres pour la statistique : actes ecclésiastiques	12
5 Registres ecclésiastiques : contrôle annuel	13
6 Appel de dons : collecte de Noël 2013	13
7 Dimanche de l'Eglise 2014 : « Différents... »	14
8 Soliprot : offrande des catéchumènes	16
9 Collecte de Pentecôte 2013 : résultat	16
10 Installations : nombreux changements	16
11 Catéchètes professionnels : reconnaissance	18
12 Prochaine Circulaire : délai 15 décembre	19

En rapport avec la discussion sur les salaires pastoraux et la relation entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne, le Conseil synodal a mandaté un groupe de travail interne sous la direction du Prof. Dr M. Zeindler d'élaborer un argumentaire sur le thème « Eglise et Etat ». En voici la teneur :

Les Eglises dans l'Etat et la Société

Arguments touchant à la discussion actuellement en cours dans le canton de Berne

1. Une large acceptation

Environ 75% de la population bernoise sont membres d'une Eglise nationale. Cette adhésion largement établie révèle une forte acceptation des Eglises. Leur position et leurs prestations en faveur de la société sont reconnues et sont soutenues par la grande majorité de la population par le paiement de l'impôt ecclésiastique.

Comme autre preuve de la large acceptation, il faut mentionner le fait que l'impôt ecclésiastique pour les personnes juridiques dans le canton de Berne n'est majoritairement pas contesté en raison des prestations sociales des Eglises.

2. Fonction sociale indispensable

Des sondages montrent régulièrement que les Eglises en tant qu'institution sont reconnues par la société comme soutien des personnes en détresse, comme accompagnante des solitaires et des marginaux, mais également comme avocate des questions sociales, et considérées comme indispensables. Dans le cas d'un affaiblissement de l'Eglise, cette fonction sociale ne pourrait pas être remplie par d'autres de la même manière ; elle disparaîtrait en grande partie.

Si l'Etat devait prendre à sa charge, dans l'hypothèse d'un affaiblissement de l'Eglise, les lacunes dans le système social, il devrait pour cela créer ses propres structures (partenaires de coopération, mandats de prestations) qui rendraient les mêmes prestations bien plus chères. Au lieu de faire des économies, on augmenterait les dépenses.

3. Prestations sociales pour toute la Société

a) Ce sont précisément les prestations sociales de l'Eglise qui ne se limitent pas à ses membres, mais se déroulent en grande partie dans un contexte séculier où on ne pose pas de question sur les appartenances. Des exemples importants en sont l'aumônerie en milieu hospitalier/les soins palliatifs, l'aumônerie des prisons, les équipes de soins, les consultations conjugales et partenariales, le travail parmi les jeunes (souvent en collaboration avec des partenaires étatiques ou communaux) ainsi que le travail intergénérationnel ou parmi les

aînés (actuellement : collaboration dans le cadre de la campagne « Un temps pour tout – le grand âge dans notre société »). En règle générale, les services mentionnés sont fournis par des collaborateurs qualifiés, c'est-à-dire d'un haut niveau professionnel. En fin de compte, les Eglises contribuent à la cohésion et l'intégration de la société.

Chiffres et exemples :

- aumônerie en milieu hospitalier : env. 1600 pourcents de postes pour 39 aumôniers réformés et catholiques, financés en grande partie par les hôpitaux ;
- aumônerie en milieu carcéral : 315 pourcents de postes pour 13 aumôniers réformés et catholiques ;
- équipes de soins : actuellement 40 pasteur-e-s réformé-e-s ;
- consultations conjugales et partenariales : (sans les postes CSP et consultations conjugales catholiques) 880 pourcents de postes pour 18 conseillers/ères dont 3 pasteurs consacrés. L'Eglise en finance les 88% (env. 1,3 millions/an), elle est présente dans toutes les régions et accomplit annuellement au travers des 9 services de consultation dans la partie alémanique env. 8800 heures de consultations ;
- des contributions financières à des tiers externes, par lesquelles des prestations sociales (et autres) sont possibles également pour des personnes non membres de l'Eglise, par exemple
 - financement téléphone 143 à Berne et dans le Seeland
 - service de consultations juridiques pour les personnes en détresse
 - foyers d'accueil pour femmes à Berne, Thoune et Bienne
 - services de consultations en cas d'endettement ;
- soutien et collaboration multiple avec les services de consultation dans le domaine de l'asile et de la migration ;
- création de lieux de rencontre entre migrants/tes et indigènes.

b) En regard de la large adhésion des Eglises, il faut également mentionner dans un bilan d'activité les prestations de cure d'âme et de conseil des paroisses locales. Les Eglises garantissent ainsi des structures importantes pour empêcher la solitude et la clochardisation ainsi que pour prévenir le suicide.

Chiffres : selon une étude de Charles Landert (2000), les pasteur-e-s investissent 6,1h/semaine pour la cure d'âme et le conseil et 9h/semaine pour le travail avec des groupes et pour l'édification de la paroisse. En font partie les visites à domicile, au home ou à l'hôpital.

4. Création de travail bénévole

La pratique de l'Eglise vit pour une grande part du travail bénévole. Notre société ne possède aucune organisation avec un potentiel comparable susceptible de générer du travail bénévole dans le domaine social.

Des études du Fonds national et de la Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW ont montré ces dernières années que chaque franc versé à l'impôt ecclésiastique est triplé grâce au travail bénévole ainsi généré.

5. « Service public » pour les régions périphériques

Une réduction des prestations de l'Eglise toucherait en premier lieu les régions périphériques qui sont d'ores et déjà soumises à une forte réduction structurelle. Dans maintes régions périphériques, les Eglises restent le dernier « service public » en fonction, et en tant que tel, elles sont d'une importance fondamentale pour la cohérence sociale dans ces communes. Les Eglises procurent un sentiment d'appartenance et rassurent par une identité essentielle à la survie. Il ne s'agit pas des bâtiments et des lieux touristiques, mais du fait que les locaux d'Eglise sont des lieux de rassemblement qui entretiennent et maintiennent les liens sociaux.

Exemples :

- les Eglises ont participé au projet Regio-plus « Chance BeO » et porté concrètement le projet partiel « Dorfläbe » ;
- représentation des Eglises au comité régional « Naturpark Gantrisch »
- Communauté de travail Agriculture et Eglise comme moteur des « Gantrischfrauen » (vente de biscuits à Berne, organisation autonome de traiteur).

6. Célébrations culturelles lors d'évènements importants

Lors d'évènements biographiques et publics, les Eglises offrent des célébrations culturelles qui dépassent largement le cercle de leurs membres. Mariages, baptêmes et services funèbres, mais également célébrations commémoratives en cas de catastrophes (accident de canyoning Saxetbach, avalanche Diemtigtal, etc.) permettent à une société de vivre publiquement des événements centraux dans une forme structurée de façon compétente et portée par une tradition enracinée. Ainsi, les Eglises apportent aussi une contribution indispensable à l'encontre de la privatisation et de l'individualisation grandissante de cette société.

7. Compétence en matière d'éthique

En tant que porteuses de compétences dans les questions d'éthique et d'organisation de la vie communautaire des hommes, les Eglises sont une voix importante dans une société démocratiquement constituée. Elles interviennent régulièrement dans les débats publics avec des contributions de qualité sur des questions éthiques et représentent ainsi une part importante dans un domaine public pluriel.

Exemples :

- depuis quelques années, la *médecine* redécouvre l'importance des aspects religieux dans la maîtrise des crises existentielles et des maladies. Ici, l'Eglise n'offre pas uniquement des valeurs, mais un savoir-faire de grand professionnalisme. Elle n'apporte pas seulement sa compétence aux personnes malades et faibles, mais à maints endroits elle fait partie de l'équipe interdisciplinaire. Dans les établissements médico-sociaux et les hôpitaux, les membres du corps pastoral sont des interlocuteurs importants du personnel soignant. C'est précisément par leur position qu'ils jouissent d'une confiance particulière et qu'ils sont en mesure de jouer les intermédiaires en raison de leur indépendance dans nombre de conflits ;
- concernant les questions de notre *responsabilité par-delà nos propres intérêts directs*, l'Eglise offre également des impulsions de réflexion et encourage à la collaboration internationale par des campagnes et le soutien des œuvres d'entraide. Elle s'engage pour la paix, la justice et la sauvegarde de la création ici et ailleurs ;
- les Eglises et les organisations ecclésiales s'engagent chez nous et dans le contexte du monde globalisé pour le respect de la dignité humaine et les droits humains.

8. La religion comme source de sens et de valeur

Un Etat vit des valeurs légitimées et vécues dans sa population, mais il n'est pas en mesure de les fournir lui-même. C'est pourquoi une société reste dépendante de « la religion comme ressource de sens et de valeur ». En regard de la tendance à l'individualisme qui fait de la solidarité un bien rare, les Eglises peuvent apporter une contribution essentielle au renforcement de la communauté et à l'équilibre social. Les religions (et, partant, les Eglises) ne sont pas les seules dans une société pluraliste, mais elles restent des sources indispensables de sens et de valeur. Elles les transmettent par les cultes ainsi que par une activité d'enseignement qui va du travail parmi la jeunesse à la formation d'adultes, etc.

9. L'intégration des Eglises empêche la religion de se transformer en ghetto

Les Etats modernes ont réussi, en incluant juridiquement les Eglises, à intégrer la religion à la société d'une manière fructueuse et constructive pour les deux parties. La religion est ainsi contrainte à la transparence et à s'intéresser au monde actuel ; à l'inverse, la société profite des contributions d'une religion « civilisée ». Par contre, une religion séparée de l'Etat et de la société risque de devenir un ghetto dans une société parallèle. D'autres pays européens comme la France et l'Angleterre en sont des exemples marquants.

10. Les facultés de théologie comme lieu d'une religion réflexive

Avec les facultés de théologie, l'Etat dispose de lieux où la religion vécue est considérée selon des critères scientifiques et soumise au questionnement critique interdisciplinaire – et ainsi au besoin de la réflexion sur elle-même. Une séparation de de l'Eglise et de l'Etat remet en question l'existence des facultés de théologie dans les universités et, partant, la discussion scientifique autour de la religion vécue. En outre, l'Etat laisse échapper sa collaboration à la formation des ecclésiastiques.

11. La formation religieuse pour une démocratie informée

Actuellement, il est sociologiquement reconnu que la religion vécue représente également dans les sociétés occidentales une réalité vitale qui est loin de disparaître. Simultanément, on se rend de plus en plus compte combien les motivations religieuses marquent les mouvements sociaux au niveau mondial. C'est pourquoi la compétence d'orientation politique exige toujours plus de connaissance des phénomènes religieux (cf. interdiction des minarets, interdiction de la burqa). Avec leur travail de formation, les Eglises font partie des acteurs importants de cette éducation religieuse nécessaire. L'instruction religieuse (la KUW) prend en compte les questions correspondantes et apporte une contribution importante à la formation des enfants et des adolescents.

En outre, les Eglises mènent activement le dialogue avec les autres religions (Semaine des religions, Maison des religions) et favorisent ainsi l'intégration et la stabilité de la société. De cette manière, les Eglises sont à même de combattre des peurs et d'ouvrir leurs propres perspectives de sens.

12. Permettre l'accès à sa propre culture imprégnée de christianisme

La culture occidentale est une culture chrétienne, sa littérature, sa musique et son art ainsi que ses valeurs ne sauraient être compris qu'à partir de cet arrière-plan. Là où se perdent ces connaissances menace une « amnésie culturelle », une véritable rupture avec sa propre tradition. En tant que médiatrices de la tradition chrétienne, les Eglises apportent une contribution indispensable au maintien du rapport de notre société à sa tradition.

13. L'Eglise comme agent culturel

L'Eglise est elle-même un agent culturel essentiel. Elle met régulièrement à disposition ses locaux pour des manifestations culturelles publiques, offre aux jeunes artistes des possibilités d'exposition et propose une large offre culturelle (avant tout concerts et projets musicaux). Le travail musical en particulier relie les personnes et contribue à la cohésion de la société.

De plus, l'Eglise est un important agent culturel en tant que propriétaire de la plupart des églises et de nombreuses cures. La compétence d'entretenir des bâtiments de valeur a encore été massivement renforcée ces dernières années du fait de la reprise des cures par les paroisses (encouragée par le canton).

14. Un christianisme vécu maintient la structure des valeurs et aide à la développer

La force d'imprégnation culturelle du christianisme qui reste d'actualité ne sera conservée que par des Eglises vivantes. En affaiblissant ses Eglises, une société affaiblit également la structure des valeurs qui la régissent et que la grande majorité de sa population approuve, ainsi que son évolution ultérieure vers un système de valeurs ouvert sur l'avenir et durable. Avec leur travail sur les valeurs, les communautés religieuses et les Eglises sont des partenaires indispensables de l'Etat et de la société.

Position du Conseil synodal

Le Conseil synodal se range entièrement derrière cet argumentaire. En outre, il a entrepris jusqu'à présent les démarches suivantes :

- Il s'est préoccupé intensivement des deux motions Schöni et a proposé, dans le cadre de la consultation de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, de les transformer en postulat. Il entretient les contacts avec les autres Eglises nationales, l'Association des paroisses et la Pastorale.

- Les Eglises nationales et la Communautés d'intérêts des communautés juives se sont adressées par lettre à tous les membres du Grand Conseil dans laquelle elles expliquent leur position.

- Le Conseil synodal a chargé le Dr jur Ueli Friederich de comparer ses expertises de 1993 « Biens de l'Eglise et traitements des ecclésiastiques » avec l'avis juridique Müller/Sutter (Uni Berne 2012) et de publier les résultats. Dans la nouvelle publication « Obligation du Canton de Berne de rétribuer les ecclésiastiques des Eglises nationales » (août 2013), le Dr Friedrich arrive à la conclusion qu'aucune connaissance décisive ne pouvait être tirée de la récente juridiction et doctrine, laquelle remettrait en question les explications et les conclusions de l'expertise « Biens de l'Eglise et traitements des ecclésiastiques ». Il s'agit notamment de continuer à prendre en considération l'affectation des biens ecclésiastiques marquée du droit des fondations.

Conformément à la juridiction en vigueur, une nouvelle réglementation du rapport entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne est parfaitement possible, mais les Eglises ont des droits acquis qui, selon les prescriptions de la Constitution fédérale (protection garantie aux personnes de bonne foi ; droit à la propriété privée) ne peuvent pas être dissous sans dédommagement.

- En outre, le Conseil synodal approuve la motion déposée en vue du Synode d'hiver « Eglise 21 » souhaitant lancer un processus pour savoir avec quelle vision et quels objectifs nous voulons être Eglise à l'avenir. Il espère par ce processus pouvoir accompagner les paroisses pour rester, même dans une société transformée, « près de Dieu et près des hommes ».

Mais le Conseil synodal tient à souligner que les pasteurs et autres collaborateurs de l'Eglise accompagnent avec beaucoup de motivation les personnes qui leur sont confiées et qu'ils accomplissent bien plus que ce que leur demande leur engagement. Qu'ils en soient ici vivement remerciés !

De plus, selon l'avis du Conseil synodal, il ne faut pas négliger le fait que les pasteurs de campagne, en raison du manque de collaborateurs socio-diaconaux, accomplissent un mandat social essentiel. C'est pourquoi il a chargé un groupe de travail de rediscuter la question de la répartition des postes pastoraux en prenant en considération cet aspect ainsi que d'autres. Cependant, le Conseil synodal donne la priorité à la question de savoir comment il y a lieu de régler à l'avenir la relation entre l'Eglise et l'Etat.

La position du Conseil synodal se résume de la manière suivante :

1. Le Conseil synodal salue l'intention du Conseil d'Etat de vérifier de façon exhaustive quels scénarios existent pour une nouvelle réglementation et quels seraient leurs effets sur toutes les parties concernées (société et Etat, Eglises nationales et paroisses). Il est prêt à soutenir l'élaboration du rapport décidé par le Conseil d'Etat et à développer sur cette base la bonne relation entre l'Eglise et l'Etat.

Le Conseil synodal est également disposé à faire établir un bilan des prestations de l'Eglise en faveur de la société. Pour l'instant, il veut attendre et voir dans quelle mesure cet aspect sera examiné dans le rapport commandé par le Conseil d'Etat.

2. Si on devait en arriver à l'abrogation de l'obligation de verser les traitements pastoraux, le Conseil synodal part du principe que les droits acquis des Eglises devront être protégés et les nombreuses prestations des Eglises nationales en faveur de la société être dédommagées en conséquence.

3. Une nouvelle réglementation de la relation entre l'Eglise et l'Etat sous les conditions d'un Etat de droit, durerait de longues années. Pour une nouvelle orientation fondamentale dans le rapport entre l'Eglise et l'Etat, il faudrait modifier la Constitution cantonale. Durant la période d'élaboration, des mesures d'économies importantes à court terme ne devront pas être prises.

4. Le Conseil synodal se distance clairement d'un amalgame entre les postes pastoraux et les dépenses sociales et rappelle les prestations remarquables qu'accomplissent les paroisses et les Eglises nationales en tant qu'actrices essentielles dans le domaine social.

5. Le Conseil synodal est convaincu que le Conseil d'Etat a soigneusement étudié ses propositions d'économie. Il signale que ces dernières années, environ 10% des postes pastoraux ont été supprimés, alors que durant le même laps de temps, d'autres tâches du canton ont pris une ampleur disproportionnée. En outre, le Conseil synodal rappelle qu'il y a 40 ans, la part des Eglises au budget cantonal représentait 2%, alors qu'aujourd'hui, elle est de 0,86%.

Berne, octobre 2013

Le Conseil synodal

1

Ordre du jour

Synode d'hiver des 3 et 4 décembre 2013

Méditation et prière : Fraction Jurassienne

1. Accueil par le président du Synode
2. Allocution du président du Conseil synodal à propos des derniers développements concernant les relations entre l'Eglise et l'Etat
3. Elections complémentaires au Synode ; validation et assermentation
4. Election d'un membre de la Commission des finances ; élection complémentaire à la succession d'Helmy-Alice Witzler-Bühler (fraction Groupe Synode Ouvert), démissionnaire ; élection
5. Procès-verbal du Synode d'été du 28 mai 2013 ; approbation
6. Rapport de la Commission d'examen de gestion au Synode d'hiver 2013 ; information
7. Plan financier 2014 – 2018 ; discussion, information
8. Maison de l'Eglise : décompte du crédit d'engagement et approbation d'un crédit supplémentaire ; décision
9. Centre de Gwatt : rapport final ; information
10. Planification des tâches et des ressources / gestion des postes au sein des Services généraux ; information et approbation d'un nouveau plafond des postes ; décision
11. Renouvellement de l'équipement informatique des Services généraux en 2014 ; décision

12. Réseau d'entreprises formatrices start@work, crédit récurrent ; décision
13. Centre bernois de consultation juridique pour les personnes en détresse, Section Droit social, crédit récurrent ; décision
14. Association du Service de consultation bernois pour sans-papiers ; hausse de la contribution annuelle ; décision
15. Programme œcuménique d'accompagnement EAPPI; poursuite du soutien ; crédit récurrent ; décision
16. Eglises de migrants et intégration ; rapport intermédiaire, poursuite du crédit et évaluation externe ; décision
17. Concept pour un cours spécial de type « Master » – réalisation de la motion des députées et députés Bertholet, Bühler, Schmutz et autres cosignataires ; décision
18. Bureau-conseil de la Société pastorale cantonale ; rapport et poursuite du subventionnement ; crédit récurrent ; décision
19. Nouveaux petits crédits récurrents ; décision
20. Budget 2014 ; décision
21. En chemin vers un témoignage commun – Eglise nationale évangélique-réformée et communautés évangéliques ; information
22. Publication de l'ouvrage « Das reformierte Pfarrhaus – Auslauf- oder Zukunftsmodell? » publié aux éditions « denkMal » ; information

Interpellations nouvelles :

23. Motion des députées et députés Simon Zwygart, Johannes Josi, Regina Rügsegger, Marie-Louise Hoyer, Heidi Federici Danz, Annette Geissbühler, Hans Ulrich Germann, Willy Bühler et autres cosignataires : Eglise 21 – dessiner le futur ensemble ; adoption, décision
24. Postulat des député-e-s Hans Ulrich Germann et Barbara Schmutz : Les relations entre l'Eglise et l'Etat ; décision
25. Motions urgentes év.
26. Postulats urgents év.
27. Interpellations
28. Heure des questions
29. Résolutions, pétitions év.

Information :

Christoph Neuhaus, Président du Conseil-exécutif, Directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, apportera les salutations du gouvernement cantonal le premier jour de la session du Synode, après l'accueil du président.

Les documents du Synode sont prêts pour le téléchargement sous www.refbejuso.ch, structures, Synode

2

Pasteurs régionaux Ordonnance et contrat de collaboration

Le 12 septembre dernier, le Conseil synodal a adopté une nouvelle « Ordonnance sur les pasteures régionales et les pasteurs régionaux ».

C'est une décision du Synode d'hiver 2011 qui est à l'origine de cette ordonnance. Le Synode avait décidé de réviser l'article 151a du Règlement ecclésiastique (RLE 11.020) concernant les pasteures régionales et les pasteurs régionaux. Le Conseil synodal a reçu la compétence de régler « la position hiérarchique des pasteures et pasteurs régionaux, leurs tâches et les autres détails par le biais d'une ordonnance ».

La nouvelle ordonnance qui s'appliquera dans tout le territoire des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure règle dans les détails les tâches internes des pasteures régionales et des pasteurs régionaux. En outre, elle fixe leurs droits et leurs devoirs spécifiques et traite de leur position hiérarchique. L'ordonnance sur les pasteures régionales et les pasteurs régionaux entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Dès lors, elle pourra être téléchargée sur le site internet www.refbejuso.ch sous la rubrique « Recueil législation » (RLE 32.010). A partir de la mi-novembre 2013, le texte de l'ordonnance pourra d'ores et déjà être consulté sous la rubrique « Nouveaux règlements (pas encore en vigueur) ».

L'action commune avec le canton de Berne en ce qui concerne les pasteures régionales et les pasteurs régionaux se base quant à elle sur une convention particulière qui sera disponible sous le chiffre RLE 92.230. Au vu de cet accord, il s'est révélé nécessaire de modifier l'Ordonnance concernant l'activité de conseil, le soutien et la surveillance du 13 décembre 2012 (RLE 45.030) pour assurer une cohérence avec l'art. 17 de l'Ordonnance sur les pasteures régionales et les pasteurs régionaux. Il en ressort que des conseils et de la médiation sont uniquement proposés dans les conflits impliquant une

pasteure ou un pasteur (cf. art. 14 al. 2 et art. 16 al. 1 de l'Ordonnance concernant l'activité de conseil, le soutien et la surveillance).

La nouvelle ordonnance et le contrat de collaboration peuvent également être commandés sur papier auprès des : Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25 ; courriel zd@refbejuso.ch; tél. 031 340 24 24

3

Noël / Nouvel-An Horaires durant les fêtes

Durant les fêtes de fin d'année, les bureaux des Services généraux à la Maison de l'Eglise, Altenbergstrasse 66, Berne, seront occupés selon l'horaire suivant :

Fonctionnement normal jusqu'au mardi 24 décembre 2013, 12 h 00. Entre le vendredi 27 décembre 2013 et le vendredi 3 janvier 2014, les bureaux resteront fermés.

En cas d'urgence, le répondeur automatique du numéro 031 340 24 24 vous renseignera. Dès lundi 6 janvier 2014, les bureaux seront à nouveau ouverts comme d'habitude. A toutes et à tous, nous souhaitons un joyeux Noël et une Nouvelle Année bénie.

4

Chiffres pour la statistique Actes ecclésiastiques

Afin de déterminer le nombre des actes ecclésiastiques effectués en 2013, les paroisses sont invitées à nous fournir les informations nécessaires. Parmi les pièces jointes à cette Circulaire, vous trouverez deux formulaires destinés au recensement des actes ecclésiastiques. Vous voudrez bien en renvoyer un exemplaire dûment rempli jusqu'au **31 janvier 2014** à l'adresse suivante : Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, « Actes ecclésiastiques », case postale 511, 3000 Berne 25. Le second exemplaire est destiné à vos archives.

Le formulaire devra être signé par le conseil de paroisse. Sur ordre de ce dernier, le document pourra également être signé par le ou la responsable de

l'administration paroissiale (respectivement préposé-e au secrétariat). Le Conseil synodal remercie les paroisses pour le renvoi du formulaire dans les délais impartis.

Les formulaires remplis et signés peuvent également être scannés et envoyés par courrier électronique à zd@refbejuso.ch.

5

Registres ecclésiastiques Contrôle annuel

Conformément au Règlement ecclésiastique (art.13, al.4), la tenue des registres ecclésiastiques doit être contrôlée chaque année par le conseil de paroisse.

A cet effet, les présidents-e-s de paroisse reçoivent, avec cette Circulaire, un formulaire « Rapport sur la tenue des registres ecclésiastiques ». Ce dernier est à retourner, dûment rempli, jusqu'au **31 janvier 2014** aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, « Registres ecclésiastiques », case postale 511, 3000 Berne 25. Les formulaires remplis et signés peuvent également être scannés et envoyés par courrier électronique à zd@refbejuso.ch.

6

Appel de dons Collecte de Noël 2013

Porter de l'attention aux personnes en situation de détresse

La nuit de Noël, nous nous souvenons que Jésus ne vient pas au monde sans bénéficier de l'attention et de la protection d'hommes et de femmes. Cette attention immédiate portée à l'autre est également une source de motivation pour l'EPER alors qu'elle accorde de l'aide aux réfugiés syriens ou pour l'Aide au passant dans les villes de Berne, Bienne, Thoun et Soleure.

Depuis plus de deux ans, une guerre civile fait rage en Syrie entre le gouvernement et l'opposition. Plus de 70'000 personnes ont déjà perdu la vie dans ce conflit. La situation de la population civile se détériore de jour en jour. 8'000 personnes quittent quotidiennement la Syrie. Les pays voisins, tels que le Liban et la Turquie, accueillent les réfugiés et dépendent urgemment de l'aide

internationale pour pouvoir les approvisionner et les soigner. L'EPER a réagi très rapidement à la situation de ces personnes déplacées. Il apparaît aujourd'hui que l'aide, en particulier au Liban, doit se prolonger bien au-delà de la période prévue en un premier temps. Pour permettre à l'EPER de distribuer des kits d'hygiène et de financer l'achat d'aliments, chaque contribution pour les réfugiés syriens est une question de survie.

En Suisse aussi, des personnes ont besoin d'une attention concrète. L'Aide au passant de l'Eglise à Berne, Bienne, Thoun et Soleure offre un lieu où peuvent s'adresser les gens de passage, épuisés, en situation de détresse, quelle que soit leur origine ou leur situation juridique. L'Aide au passant leur permet de surmonter un cap difficile en leur procurant des aliments, des habits ou des articles d'hygiène, mais également des bons pour passer la nuit à l'abri, des médicaments, le voyage de retour ou encore un peu d'argent. Dans certains cas, des entretiens sont aussi possibles dans le but de rechercher ensemble des perspectives d'avenir.

Le Conseil synodal vous remercie cordialement de votre don en faveur des réfugiés syriens au Liban et des personnes en situation de détresse à Berne, Bienne, Thoun et Soleure.

L'appel du Conseil synodal concernant la collecte de Noël est joint à la présente Circulaire à l'intention des président-e-s de paroisses et des pasteur-e-s. Vous le trouverez également sous www.refbejus.ch/fr/structures/finances/collectes.

7

Collecte du Dimanche de l'Eglise 2014 « Différents comme nous tous »

La collecte du Dimanche de l'Eglise 2014 est consacrée au thème « Différents comme nous tous ». Il s'agit d'encourager les personnes vivant avec un handicap à participer activement à la vie de l'Eglise et de la société.

Comme le veut la tradition, la collecte du Dimanche de l'Eglise sera divisée en trois parts, dont chacune est attribuée à l'une des régions du ressort territorial de notre Eglise, à savoir Berne, Jura et Soleure. Cette année, la collecte participera au financement d'une nouvelle plate-forme d'information concernant les offres de l'Eglise s'adressant aux personnes vivant avec un handicap, soutiendra le fonds de parrainage de Pro Infirmis et les activités de

loisirs proposées par rodania, une fondation pour les personnes vivant avec un handicap lourd.

Berne : « zäme läbe – zäme fyre » (vivre ensemble – célébrer ensemble) – plate-forme d'information concernant les cultes et les offres s'adressant aux personnes vivant avec un handicap

Dans la région Berne-Nord, il existe diverses offres de l'Eglise s'adressant aux personnes handicapées. Cependant, ces offres ne sont pas promues de manière centralisée, et les personnes vivant avec un handicap n'en ont souvent même pas connaissance. Grâce au projet « zäme läbe – zäme fyre », une nouvelle plate-forme d'échange et d'information sera mise en place. Cette plate-forme rassemblera toutes les offres, les présentera de manière ordonnée et les communiquera vers l'extérieur. Elle favorisera une participation active des personnes vivant avec un handicap à la vie des paroisses.

Arrondissement du Jura : fonds de parrainage de Pro Infirmis

L'assurance-invalidité ne prend pas toujours en charge les achats nécessaires ou les moyens auxiliaires dont une personne vivant avec un handicap a besoin pour gérer le quotidien. Lorsqu'une personne ou une famille se trouve en situation de détresse en raison du handicap, le fonds de parrainage de Pro Infirmis octroie des contributions financières. Le fonds de parrainage aide les personnes vivant avec un handicap et leur entourage à élargir leur espace de vie ; il encourage leur intégration, leur vie sociale et l'amélioration de leurs conditions de vie. La collecte sera versée aux deux bureaux régionaux qui sont responsables de la répartition des subventions du fonds de parrainage dans l'Arrondissement du Jura.

Soleure : rodania, la fondation pour les personnes vivant avec un handicap lourd, Granges

Les communautés de vie rodania offrent un lieu de résidence durable aux personnes qui ne trouvent plus de place dans les autres homes et institutions. Leurs besoins élémentaires sont couverts par les collectivités publiques. Mais la fondation a besoin de dons pour le cofinancement des moyens auxiliaires spécifiques, des vacances et excursions, des activités extraordinaires, des offres de loisirs ainsi que des grands événements publics. Cela permet des rencontres et des découvertes qui contribuent grandement à la qualité de vie des résidentes et des résidents.

Le Conseil synodal vous remercie de faire bon accueil à la collecte qui permet de soutenir trois projets mobilisateurs.

Autres informations sur www.refbejuso.ch/dimanchedelEglise, collecte.

8

Solidarité Protestante Suisse Offrande des catéchumènes

Chaque année, Solidarité Protestante Suisse invite l'ensemble des catéchumènes de Suisse à participer à une Offrande en faveur d'un projet pour la jeunesse, en Suisse ou à l'étranger. Cette année, nous vous recommandons le Centre de vacances pour jeunes handicapés de Valea Crisului en Transylvanie/Roumanie. Ce centre, porté par la Fondation Diakonia de l'Eglise réformée de St. Gheorghe, permet aux jeunes handicapés de passer des vacances dans un environnement adapté, avec des programmes d'occupation et des soins adéquats.

Au cours du mois de novembre, les paroisses recevront un courrier avec des informations détaillées (voir aussi sur le site www.soliprot.ch). Solidarité Protestante Suisse, 4000 Bâle, CCP 40-27467-8.

9

Collecte de Pentecôte 2013 Résultat

La collecte de Pentecôte 2013, consacrée au thème « La diaconie dans la paroisse et en dehors » a rapporté Fr. 61'151.30 (contre Fr. 64'706.80 en 2012, Fr. 63'514.65 en 2011 et Fr. 62'370.95 en 2010). La collecte de Pentecôte a été attribuée, à parts égales, au Centre Social Protestant Moutier pour la mise sur pied du « Réseau familles solidaires », à l'Aide d'urgence œcuménique en faveur de l'aide aux personnes sans domicile fixe à Soleure et au travail de rue ecclésial à Berne pour divers projets et une aide directe.

Le Conseil synodal adresse ses vifs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à obtenir ce beau résultat.

10

Installations De nombreux changements dans les paroisses

Installation du pasteur Patrick Woodford (précédemment pasteur à Langenthal) dans la paroisse de Spiez. Le culte présidé par le pasteur Heiner Voegeli, Toffen, a eu lieu le 25 août à l'église de Faulensee.

Installation du **pasteur Beat Allemand** (précédemment dans la paroisse Douanne–Daucher–Alfermée) le 1^{er} septembre dans la cathédrale de Berne, par le pasteur Dr habil. Marc van Wijnkoop Lüthi, Gléresse.

Installation de la **pasteure Marianne Aegerter** (vient d'être consacrée, nouvelle au service des Eglises bernoises) le 8 septembre à l'église d'Eriswil, par le pasteur Bruno Bader, Gstaad.

Installation du **pasteur Sebastian Stalder** (vient d'être consacré, nouveau au service des Eglises bernoises) le 15 septembre à l'église de Limpach, par le pasteur Matthias Jäggi, Ostermundigen.

Installation de la **pasteure Anne–Katherine Fankhauser** (vient d'être consacrée, nouvelle au service des Eglises bernoises) le 29 septembre à l'église de Berthoud, par la pasteure Eva Koschorke, Worb.

Installation du **pasteur Marc van Wijnkoop Lüthi** (précédemment directeur du KOPTA à l'université de Berne) dans la paroisse Pilgerweg–Bielersee. Le culte présidé par le pasteur Daniel Hubacher, Wohlen/Berne, a eu lieu le 13 octobre à l'église de Douanne.

Installation de la **pasteure Corinne Baumann** (précédemment pasteure dans une autre fonction) le 20 octobre à l'église de Sonvilier, par la pasteure Dominique Giauque–Gagnebin, Péry.

Installation de la **pasteure Katrin Marbach** (nouvelle au service des Eglises bernoises) le 20 octobre à l'église d'Ostermundigen, par la pasteure Marianne Locher, Berne.

Installation du **pasteur Pascal–Olivier Ramelet** (nouveau au service des Eglises bernoises) le 20 octobre à l'église d'Utzenstorf, par la pasteure Rosa Grädel, Berne.

Installation de la **pasteure Judith Breakey–Flückiger** (nouvelle au service des Eglises bernoises) le 27 octobre à l'église de Konolfingen, par le pasteur Bernhard Jungen, Ittigen.

Installation de la **pasteure Mélanie Kern** (précédemment pasteure dans une autre fonction) dans la paroisse de Koppigen. Le culte présidé par le pasteur Daniel Hubacher, Uetligen, a eu lieu le 3 novembre à l'école d'horticulture de Koppigen.

Installation de la **pasteure Mirja Zimmermann–Oswald** (nouvelle au service des Eglises bernoises) le 10 novembre à l'église de Sumiswald, par la pasteure Maja Zimmermann–Güpfert, Berne.

Installation de la pasteur **Delia Zumbrunn** (nouvelle au service des Eglises bernoises) le 17 novembre à l'église de Spiez, par le pasteur Bernhard Jungen, Ittigen.

Installation de la pasteur **Susanne Berger** (précédemment pasteur desservante à Zimmerwald) et de la pasteur **Andrea Figge Zeindler** (précédemment pasteur dans une autre fonction) le 15 décembre à l'église de Zimmerwald, par la pasteur Verena Schär, Münsingen.

11

Catéchètes professionnels reconnus Cultes à Moutier et à Berne

Le samedi 9 novembre à 11 heures, dans le cadre du Synode d'automne de l'Arrondissement jurassien, 9 catéchètes et 2 diacres seront reconnus par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans leur ministère. Les catéchètes Christian Borle, Aline Gagnebin, Mélanie Keller Berger, Paula Oppliger Mahfouf, Isabelle Meteku-Tripet, Anne-Françoise Ruefli, Céline Ryf, Anne-Christine Schindelholz, Stefan Wilczynski, ainsi que les diacres Daniel Chèvre et Willy Mathez obtiendront cette reconnaissance.

Par une décision de juillet 2012, les Eglises réformées BEJUSO reconnaissent trois ministères: le pasteur, le diacre et le catéchète professionnel. Une célébration semblable se déroulera à la cathédrale de Berne le samedi 2 novembre, au cours de laquelle 30 catéchètes professionnels alémaniques nouvellement formés seront reconnus.

Pour la Circulaire de janvier/février, le délai de rédaction est fixé au **15 décembre 2013**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 décembre** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **19 décembre** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **21 décembre** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} novembre 2013 kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le responsable de la communication :



Hans Martin Schaer

Documents joints à la présente Circulaire

	Pasteur(e)s et Prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	Député(e)s au Synode	Catéchètes	Autres personnes Intéressées
Appel de dons collecte de Noël 2013	X	X					
Appel de dons Dimanche de l'Eglise 14	X	X					
Circulaire spéciale Collecte EPER 2014	X	X	X	X	X	X	X
Formulaire «Actes ecclé- siastiques», 2 exempl.		X					
Formulaire «Rapport sur la tenue des registres »		X					
Vice-versa	X	X	X	X	X	X	X

Changements d'adresse

Veillez communiquer vos changements d'adresse aux Services centraux, zd@refbejuso.ch ou 031 340 24 24.

Abonnez-vous à notre Newsletter :

www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html.